

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 21

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

IV. — Secrétariat général de la défense nationale.

V. — Service de documentation extérieure
et de contre-espionnage.

VI. — Groupement des contrôles radio-électriques.

Rapporteur spécial : M. Jacques RICHARD

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 17), 1628 et In-8° 423.

Sénat : 30 (1965-1966).

SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE

Mesdames, Messieurs,

Le budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1966 ne présente, en dehors de certaines transformations ou suppressions d'emplois, que peu de modifications par rapport à celui de 1965.

*
* *

En ce qui concerne les *dépenses ordinaires*, les crédits demandés pour 1966 s'élèvent à 5.313.435 F au lieu de 5.251.671 F, marquant ainsi une faible augmentation de 61.764 F, soit + 1,1 %.

Leur répartition, par service, est la suivante :

SERVICES	1965	1966	DIFFERENCE		
			Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	TOTAL
			(En francs.)		
Secrétariat général de la défense nationale.	3.284.486	3.303.144	+ 89.213	— 70.555	+ 18.658
Comité d'action scientifique de la défense et centre d'exploitation du renseignement scientifique et technique	1.481.702	1.523.808	+ 101.419	— 59.313	+ 42.106
Institut des hautes études de défense nationale	485.483	486.483	+ 1.000	»	+ 1.000
Totaux	5.251.671	5.313.435	+ 191.632	— 129.868	+ 61.764

La simple reconduction du budget de 1965 — c'est-à-dire la traduction, en année pleine, des mesures de revalorisation de traitements intervenues en faveur des personnels de l'Etat compensée, pour partie, par une réduction correspondant à un ajustement des crédits relatifs aux prestations sociales — entraîne, au titre des mesures acquises, une augmentation de 191.632 F.

Les mesures nouvelles se traduisent, au total, par une diminution de 129.868 F dont 70.555 F pour le Secrétariat général de la Défense nationale et 59.313 F pour le Comité d'action scientifique de la défense et le Centre d'exploitation du renseignement scientifique et technique.

Ces diminutions de crédits correspondent aux économies résultant :

1° De transformations d'emplois, les traitements afférents aux emplois nouvellement créés étant inférieurs à ceux attachés aux emplois supprimés. Ces opérations portent sur deux emplois pour le S. G. D. N. (— 9.875 F) et sur un emploi pour le C. E. R. S. T. (— 6.357 F).

2° De suppressions d'emplois : un emploi au S. G. D. N. (— 41.390 F) et deux emplois pour le C. A. S. D. et le C. E. R. S. T. (— 52.956 F).

3° De l'ajustement de certains crédits relatifs à des dépenses de matériel, de loyers ou de remboursement de frais (— 19.290 F).

*
* *

Quand aux *dépenses en capital*, elles s'élèvent à 385.000 F en autorisations de programme et à 420.000 F en crédits de paiement.

Ces crédits concernent le Centre de transmissions de la Défense nationale, organisme rattaché au Secrétariat général de la Défense nationale et qui a pour tâche principale d'assurer, en toutes circonstances, les liaisons essentielles en matière de défense nationale.

Il doit donc entretenir et moderniser ses matériels télégraphiques, de chiffrement et radio ainsi que son équipement électrique de secours destiné à maintenir à l'ensemble du Secrétariat général de la Défense nationale la distribution du courant électrique en cas de panne de secteur, de grève ou de tout autre incident.

La poursuite des opérations en cours absorbe 325 millions de crédits de paiement.

Quant aux opérations nouvelles auxquelles sont affectées les autorisations de programme et 95 millions de francs de crédits de paiement, elles correspondent :

1° Pour le matériel, au maintien et au renouvellement du matériel télégraphique, aux travaux d'installation et de branchement d'un groupe électrogène et à l'achat de machines à chiffrer ;

2° Pour les réseaux extérieurs, à la modernisation des liaisons et à l'équipement du centre de Paris ;

3° Pour le chiffre, à l'affectation de machines chiffantes automatiques dans les postes d'attachés militaires.

*
* *

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter ce budget sans aucune modification.

SERVICE DE DOCUMENTATION EXTERIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE

Les *dépenses ordinaires* du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage s'établissent, pour 1966, à 31.463.353 F, en progression de 1.697.208 F par rapport à celles de 1965, soit 5,7 %.

Cette augmentation résulte, à concurrence de 1.234.607 F, de la reconduction du budget précédent et de 462.601 F des mesures nouvelles.

En fait, l'accroissement au titre des mesures nouvelles est purement apparent car il provient essentiellement d'une mesure d'ordre qui, dans un souci de bonne gestion administrative, transfère du chapitre 37-91 « Fonds spéciaux » du budget des Services généraux du Premier Ministre au présent budget, un crédit de 897.601 F correspondant à cinquante-six emplois occupés par des personnels travaillant pour le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

En dehors de cette opération, les mesures nouvelles sont seulement au nombre de deux.

D'une part, un crédit supplémentaire de 60.000 F est demandé pour faire face aux besoins réels en ce qui concerne les remboursements effectués à l'Administration des postes et télécommunications.

D'autre part, l'existence d'un certain nombre d'emplois vacants permet de réduire de 495.000 F les crédits afférents à la rémunération des personnels.

Quant aux *dépenses en capital*, elles s'élèvent à :

- 2,7 millions de francs en autorisations de programme ;
- 2 millions de francs en crédits de paiement dont 480.000 F au titre des programmes en cours et 1.520.000 F au titre des mesures nouvelles.

Les dotations affectées aux opérations nouvelles doivent permettre la construction en dur de la station radio (réception) ainsi que le renouvellement et la modernisation du matériel technique.

*
* *

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter ce budget sans modification.

GROUPEMENT DES CONTROLES RADIO-ELECTRIQUES

Les *dépenses ordinaires* du Groupement des contrôles radio-électriques passent de 21.660.428 F en 1965 à 22.518.424 F en 1966, marquant ainsi une progression de 857.996 F, soit 3,9 %.

La seule reconduction du budget précédent entraîne une augmentation de 1.066.133 F, mais les mesures nouvelles se traduisent par une réduction de 208.137 F.

Les mesures nouvelles comportent un accroissement des remboursements à l'administration des Postes et Télécommunications (+ 80.000 F) qui est plus que largement compensé par des réductions de crédits résultant :

— d'un aménagement des emplois en surnombre existant dans le grade de contrôleur (— 5.801 F) ;

— d'un aménagement de la répartition géographique des effectifs en vue de mettre leur répartition théorique en concordance avec leur répartition réelle ; cette opération se traduit par une légère augmentation de deux centres de province aux dépens du secteur parisien (— 15.774 F) ;

— de la suppression de vingt emplois, compte tenu de la réduction Outre-Mer des activités du Groupement des contrôles radio-électriques (— 266.562 F).

Quant aux *dépenses en capital*, elles s'élèvent à 1,6 million de francs tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Ces dotations doivent permettre certains travaux ainsi que le renouvellement et la modernisation du matériel.

*
* *

Au cours de l'examen de ce budget, votre Commission des Finances s'est penchée sur deux questions intéressant le personnel du Groupement des contrôles radio-électriques.

La première a trait à l'attribution à ce personnel d'une indemnité pour sujétions spéciales, en raison de ses conditions particulières de travail, tant matérielles que techniques, et par analogie avec des dispositions de même nature prises en faveur d'agents d'autres administrations.

La seconde est relative au reclassement indiciaire des opérateurs et techniciens du cadre des agents, compte tenu de la complexité de leurs tâches.

Votre Commission des Finances a estimé que les missions spéciales dévolues au Groupement des contrôles radio-électriques devraient amener le Gouvernement à examiner de manière toute particulière la situation des personnels et elle souhaiterait connaître son sentiment sur les deux problèmes exposés.

*
* *

Sous réserve de ces observations, elle vous propose d'adopter le présent budget.